

Municipalité d'Austin
21, chemin Millington
Austin (Québec)
JOB 1B0

Tél. : (819) 843-2388
Télec. : (819) 843-8211

AUSTIN

Austin, le 6 juin 2010

Mme Joanne Mealing
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des titres miniers et des systèmes
880, chemin Sainte-Foy local 4.00
Québec (QC)
G1S 4X4

Objet : Requête 1019916 - Périmètre urbanisé 1007776

Mme Mealing,

Suite à votre lettre du 27 mai 2010 dans laquelle vous demandez à la municipalité de vous transmettre des renseignements relatif a la requête mentionné en objet, nous vous transmettons en annexe les renseignements pertinents, ainsi qu'un résolution du conseil municipal.

Nous vous suggérons de permettre les travaux d'exploration seulement pendant les heures ouvrables de la semaine, et non les soirs et les fins de semaines.

Il est important de noter que les sites visés par la requête sont en plein cœur du village de la municipalité.

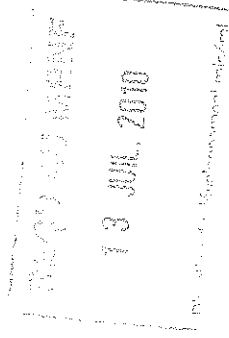
Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

MUNICIPALITE D'AUSTIN



Stephen Nicholson h. B.A
Directeur - services techniques

SN/lb
P.j.



AUSTIN

MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

COPIE DE RÉOLUTION

Le 7 juillet 2010

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le **lundi 5 juillet 2010 à 19h00**, à laquelle sont présents la **maresse Lisette Maillé et les conseillers André Carrier, Jean-Claude Duff, Jean-Marc Couture et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

DEMANDE DE PROSPECTION MINIERE DE DIVERS SITES (188)

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a adressé à la municipalité des demandes d'exploration et de possible exploitation minière sur plusieurs sites situés sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que de tels projets auraient un impact négatif sur le milieu, tant au plan environnemental que sur le cadre bâti;

ATTENDU que le bassin versant du lac Memphrémagog dessert en eau potable une population d'environ 150 000 personnes;

ATTENDU que la municipalité d'Austin est une destination de choix en raison de ses plans d'eau, de ses paysages naturels et de ses nombreux développements résidentiels et de villégiature;

ATTENDU que les ouvrages demandés pourraient avoir un impact négatif sur les ouvrages de captage des eaux et les installations septiques desservant les résidences situées à proximité;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par le conseiller **A. Carrier**
appuyé par le conseiller **J.C. Duff**

ET RÉSOLU:

1. Que la municipalité d'Austin s'oppose à la demande datée du 27 mai 2010 pour la prospection minière et possible d'exploitation et de toute demande subséquente, nonobstant leur emplacement sur le territoire de la municipalité d'Austin.
2. Que copie de cette résolution soit transmise au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme extraite
du Procès-verbal du 5 juillet 2010.
Résolution 2010-07-188.



Anne-Marie Ménard
Secrétaire trésorière / Directrice générale

